



ARRÊTÉ
AUTORISATION DE VENTE AU DÉBALLAGE
POUR UN VIDE-MAISON
226 BIS RUE DUPONT SUAIRE
51530 DIZY

Le Maire de DIZY,

Réf. Loi n°2008-776 du 4/08/2008, de modernisation de l'économie (article 54)

VU l'article 54 de la loi n° 2008-776 du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie,

VU le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du Code du Commerce – Arrêté du 9 janvier 2009, relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage.

VU la demande en date du 25 mars 2024, formulée par Monsieur Lucas NAUDÉ domicilié à DIZY – 226 bis rue DUPONT SUAIRE, en vue de l'obtention d'une autorisation préalable à la réalisation d'un vide-Maison du 13 avril 2024 au 14 avril 2024.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Lucas NAUDÉ, est autorisé à effectuer une vente au déballage de type vide-maison qui se déroulera du 13 avril 2024 au 14 avril 2024 en son domicile : 226 bis rue DUPONT SUAIRE – 51530 DIZY.

Article 2 : L'intéressé devra se conformer à la réglementation en vigueur concernant les ventes au déballage.

Article 3 : Copie du présent arrêté transmise à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- L'intéressé

DIZY le 25 mars 2024
Le Maire

Antoine CHIQUET